ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE
Document du mois

DES EPIZOOTIES DANS LA CREUSE

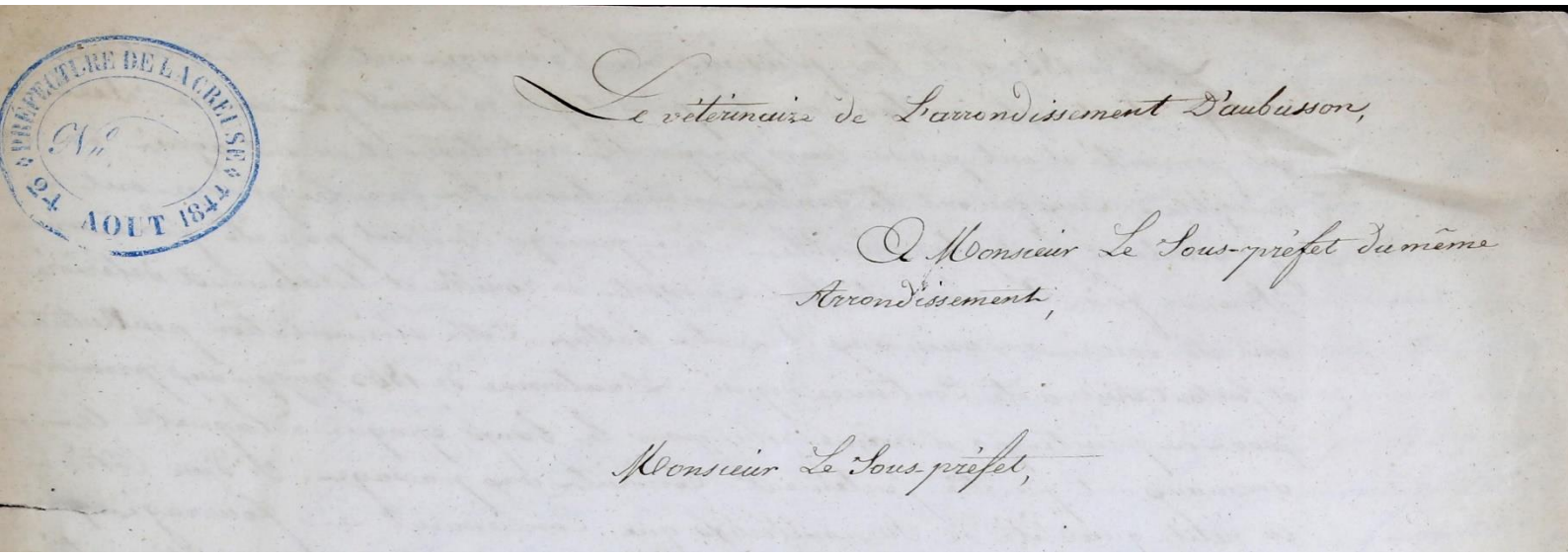

Rapport du vétérinaire de l'arrondissement d'Aubusson adressé au sous-préfet, 1844. (Arch. dép. Creuse 7M 139)

QU'EST-CE QU'UNE EPIZOOTIE ?

Une « épizootie » se définit comme une maladie touchant simultanément un grand nombre d'animaux de la même espèce ou d'espèces différentes, dans un territoire plus ou moins vaste. Dans le cas où la maladie est présente dans une région de manière constante ou à intervalles répétés, il est question d'**enzootie** ou **endémie animale**. Si la contagion s'étend à grande échelle, continentale ou mondiale, on parle de **panzootie**. Une épizootie qui devient contagieuse pour l'humain est appelée **zoonose**.

Les archives départementales de la Creuse conservent des documents relatifs à des épizooties survenues dans le département aux XIXe et XXe siècles (sous-série 7M, agriculture, eaux et forêts).

TROIS CAS D'EPIZOOTIES DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

LA MALADIE DU CHARBON

La maladie du charbon (ou fièvre charbonneuse), est une maladie infectieuse aiguë due à la bactérie *Bacillus anthracis*. Cette maladie est rare chez l'homme et atteint surtout des animaux herbivores. Un rapport sur les maladies épizootiques ou enzootiques qui ont pu se développer dans l'arrondissement d'Aubusson pendant l'année 1858 définit ainsi les symptômes de la fièvre charbonneuse[1] :

« Les poils se hérissent tout-à-coup sur le dos et les côtes. Les conjonctives sont injectées. Les pulsations du pouls petites et serrées. Les battements du cœur tumultueux. A ces symptômes viennent se joindre des frissons, des tremblements généraux pendant 15 à 20 minutes. Plus tard, sang noir, poisseux, se coagulant lentement. Les malades font entendre des grincements de dents, tombent et meurent dans des convulsions. »

[1] Arch. dép. Creuse 7M 139

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
Document du mois
DE LA CREUSE

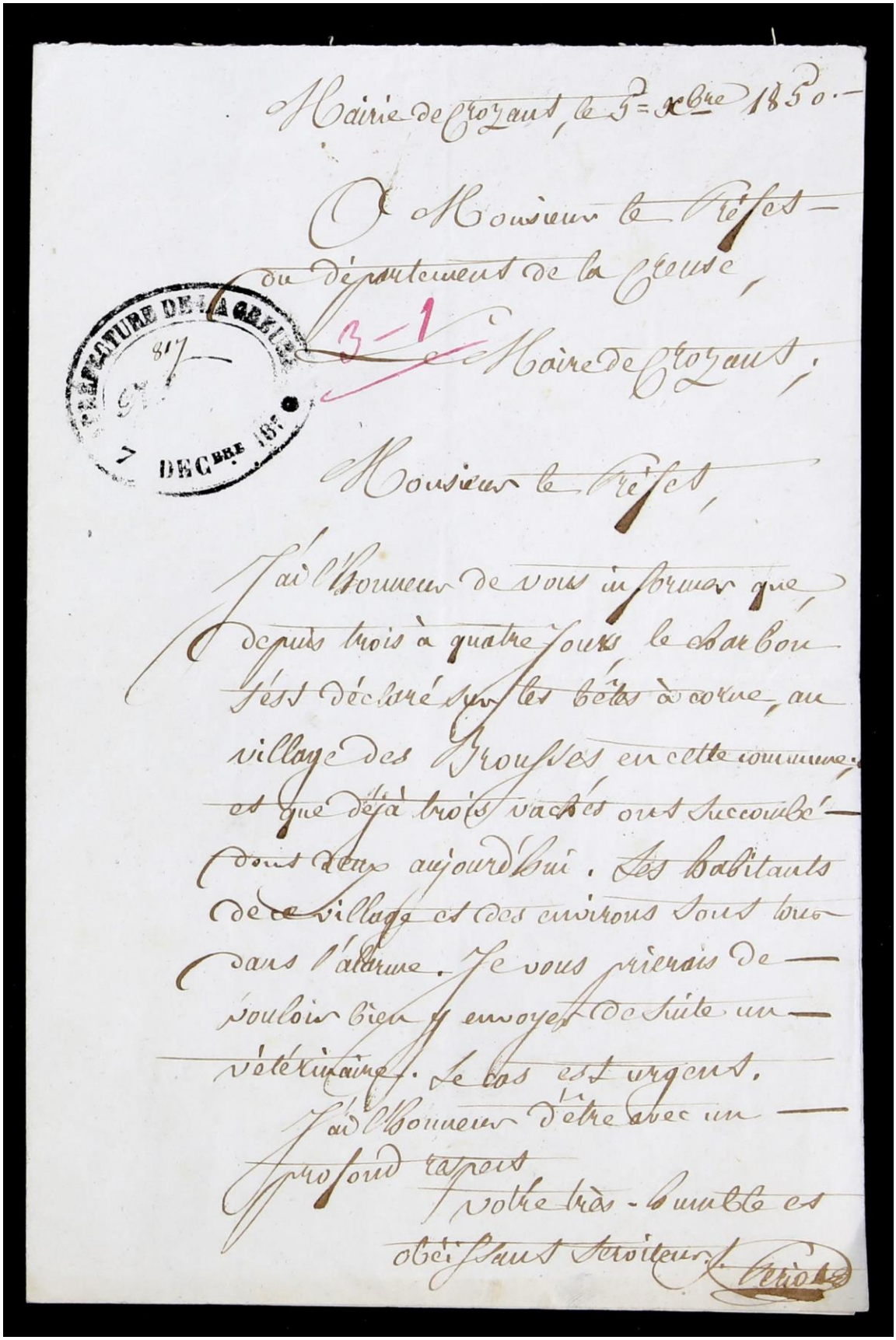

Mairie de Crozant, le 5 = xbre 1850.

A Monsieur le Préfet
du département de la Creuse,

Maire de Crozant,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que, depuis trois à quatre jours le charbon est déclaré sur les bêtes à corne, au village des Grouches en cette commune, et que déjà trois vaches ont succombé — dont deux aujourd'hui. Les habitants de ce village et des environs sont tous dans l'alarme. Je vous prierais de — vouloir bien y envoyer de suite un — vétérinaire. Le cas est urgent.

J'ai l'honneur d'être avec un — profond respect

votre très-humble et obéissant serviteur.

Cerias

PREFECTURE DE LA CREUSE
DEC.BRE 185

Lettre du maire de Crozant adressée au préfet de la Creuse, pour signaler un début d'épidémie de charbon, 5 décembre 1850. (Arch. dép. Creuse 7M 139)

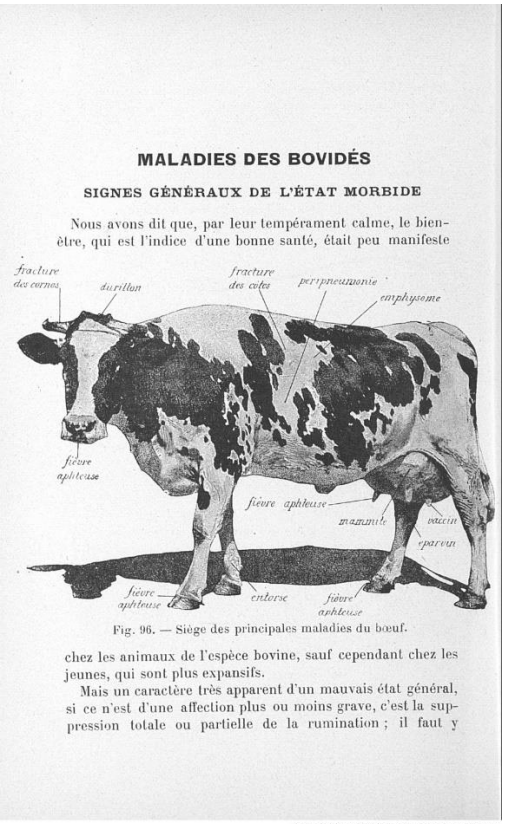

MALADIES DES BOVIDÉS

SIGNES GÉNÉRAUX DE L'ÉTAT MORBIDE

Nous avons dit que, par leur tempérament calme, le bien-être, qui est l'indice d'une bonne santé, était peu manifeste

Fig. 96. — Siège des principales maladies du bœuf.

chez les animaux de l'espèce bovine, sauf cependant chez les jeunes, qui sont plus expansifs.

Mais un caractère très apparent d'un mauvais état général, si ce n'est d'une affection plus ou moins grave, c'est la suppression totale ou partielle de la rumination ; il faut y

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« Hygiène et maladies du bétail », Paul Cagny et Raoul Gouin, 1909. (Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France)

LA RAGE

La rage est une infection virale grave, dont le virus est présent dans la salive des animaux infectés. La transmission survient par contact direct avec la salive d'un animal contaminé, par morsure ou griffure. Le virus infecte le système nerveux et altère son fonctionnement. Cette maladie, mortelle dans la quasi-totalité des cas, est également appelée hydrophobie. Le bétail risque de contracter la rage dans le cas où l'individu exposé est mordu par un animal enragé, ou bien en cas de contact avec la salive d'un animal infecté, qu'il soit mort ou vivant. Les signes de la rage dans un troupeau peuvent comprendre un changement de comportement, des sons inhabituels ou bien encore une faiblesse aux membres postérieurs. La rage semble avoir sévi dans le département de la Creuse en particulier dans la seconde moitié du XIXe et au début du XXe siècle. En juin 1853, le préfet de la Creuse envoie un vétérinaire dans la commune de Saint-Christophe afin d'examiner des animaux malades. Le vétérinaire rend compte au préfet le 24 juin.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE
Document du mois

Des épizooties dans la Creuse

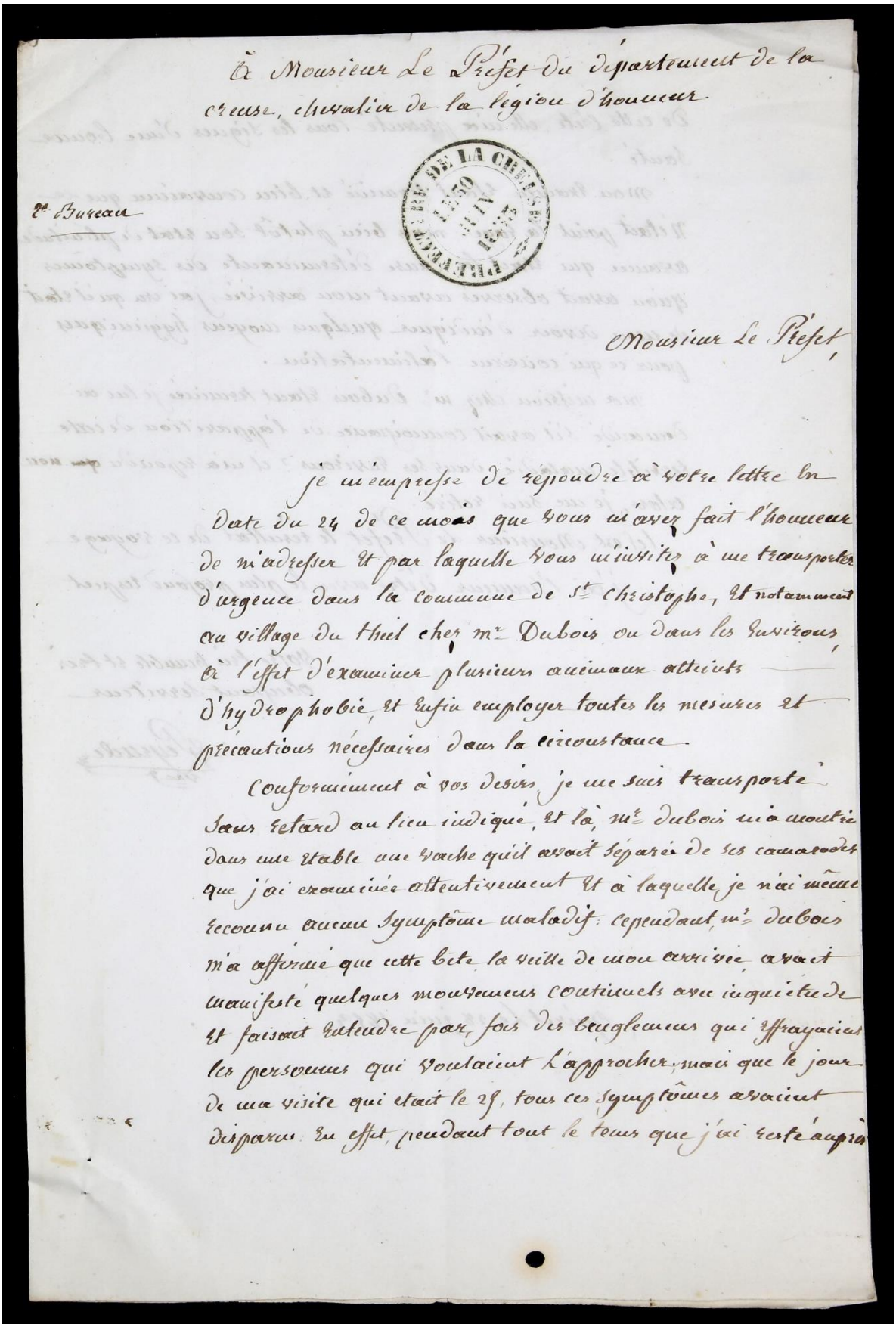

à Monsieur Le Préfet du département de la Creuse, chevalier de la légion d'honneur.

2e Bureau

Monsieur Le Préfet,

Je m'empresse de répondre à votre lettre en date du 24 de ce mois que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et par laquelle vous m'invitez à me transporter d'urgence dans la commune de St Christophe, et notamment au village du Thiel chez Mr Dubois ou dans les environs, à l'effet d'examiner plusieurs animaux atteints d'hydrophobie, et enfin employer toutes les mesures et précautions nécessaires dans la circonstance.

Conformément à vos desirs je me suis transporté sans retard au lieu indiqué, et là, Mr Dubois m'a montré dans une étable une vache qu'il avait séparée de ses camarades que j'ai examinée attentivement et à laquelle je n'ai même reconnu aucun symptôme maladif. Cependant, Mr Dubois m'a affirmé que cette bête la veille de mon arrivée, avait manifesté quelques mouvements continuels avec inquiétude et faisait entendre par fois des beuglements qui effrayaient les personnes qui voulaient l'approcher, mais que le jour de ma visite qui était le 27, tous ces symptômes avaient disparu. En effet, pendant tout le tems que j'ai resté auprès

Rapport au préfet de la Creuse, 1853 (Arch. dép. Creuse 7M 139)

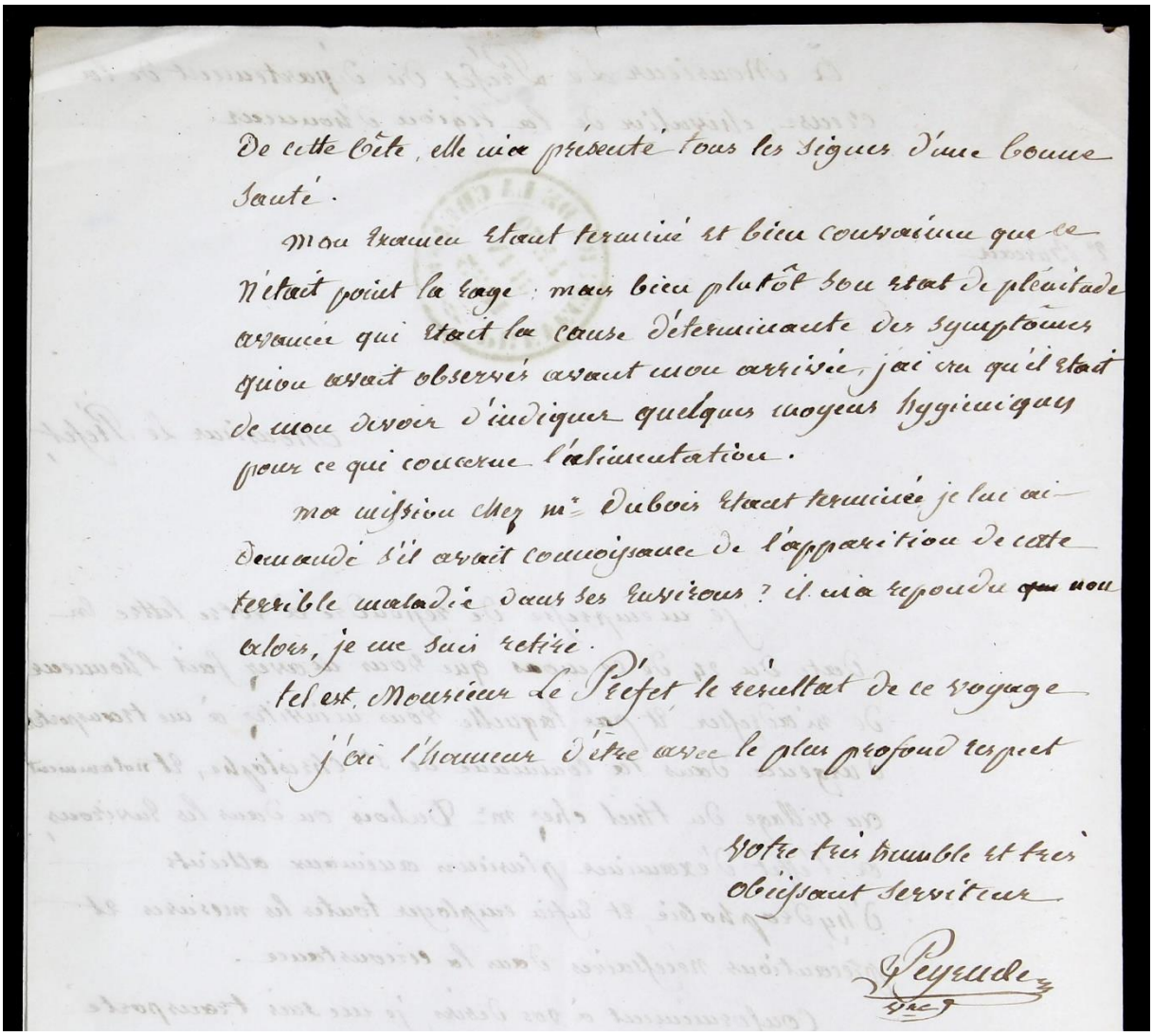

De cette bête, elle m'a présenté tous les signes d'une bonne santé.

Mon examen étant terminé et bien convaincu que ce n'était point la rage : mais bien plutôt son état de plénitude avancée qui était la cause déterminante des symptômes qu'on avait observés avant mon arrivée, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'indiquer quelques moyens hygiéniques pour ce qui concerne l'alimentation.

Ma mission chez Mr Dubois étant terminée je lui ai demandé s'il avait connoissance de l'apparition de cette terrible maladie dans ses environs ? il m'a répondu que non alors, je me suis retiré.

Tel est, Monsieur le Préfet le résultat de ce voyage

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

Votre très humble et très obéissant serviteur

Peyrude

La fievre aphteuse

D'origine virale, cette maladie est particulièrement contagieuse. Touchant bovins, ovins, caprins et porcins, elle peut provoquer des pertes économiques conséquentes, les animaux contaminés ayant des difficultés à s'alimenter. La mortalité est plus élevée chez les individus les plus jeunes. Les animaux guéris demeurent porteurs sains du virus, ce qui représente un risque de persistance et de contagion.

Un cas de fièvre aphteuse est signalé en 1939 dans les communes de Gartempe et Montaigut-le-Blanc.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE
Document du mois

Des épizooties dans la Creuse

13 ème Région.
*****
Gendarmerie Nationale.
***
12 ème Légion.
***
Compagnie de la Creuse.
***
Section de Guéret.
***
Brigade de St Vaury.
***

N°71g2.

A Saint-Vaury, le 22 Août 1939.

25 AOUT 1939
PREFECTURE DE LA CREUSE

R A P P O R T

du Maréchal des logis chef FAYARD Commandant la brigade,
sur l'apparition de la fievre aphteuse dans les communes de Gartempe et Montaigut le Blanc.

Références: Article 208 du décret du 20 Mai 1903 et note n° 928/2 Légion, du 14 octobre 1935.

Destinataires:

1° Service vétérinaire de la Région.
2° Préfet de la Creuse.

La fievre aphteuse vient de faire son apparition dans les communes de Gartempe et Montaigut le Blanc, chez Mrs Gilles à la Chassagne, commune de Gartempe et Mériguet, au Grand Montaigut commune de Montaigut le Blanc.

Dans chacune de ces fermes, trois bovins sont atteints.

Toutes les précautions sont prises par les propriétaires pour que cette épizootie ne se propage pas, désinfection et isolément des contaminées.

GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE DE SAINT-VAURY (Creuse)
R F

N° 7087/3 Transmis par le Capitaine Terry, Commandant la Section de Gendarmerie de Guéret, à Monsieur le Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie
Guéret le 23 Août 1939

GENDARMERIE NATIONALE
SECTION DE GUERET
R F

N° 5393/3

Procès-verbal de gendarmerie, brigade de Saint-Vaury, 1939 (Arch. dép. Creuse 7M 143)

BIBLIOGRAPHIE / SOURCES

- **7M 139** Epizooties. Rapports, correspondance (1844-1858).
- **7M 143** *Idem*, procès-verbaux de gendarmerie (1938-1939).
- **7M 144** *Idem*, rapports, correspondance. Relevés de pertes (1880-1938).

- Institut Pasteur, « fiches maladie : rage » https://www.pasteur.fr/ (consulté en juillet 2025).
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, « La fièvre aphteuse » https://agriculture.gouv.fr/ (consulté en juillet 2025).
- https://gallica.bnf.fr/ (consulté en juillet 2025).

Archives départementales de la Creuse
30, rue Franklin Roosevelt
23000 Guéret

archives.creuse.fr

Document mis en ligne en « août 2025 »